

Madame, Monsieur,

Vous avez appelé l'attention de madame la directrice académique sur la situation des directrices et directeurs d'école.

Je souhaite vous rappeler que le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a lancé un ensemble de travaux et de réflexions destinés à répondre aux enjeux et difficultés que peuvent rencontrer les directeurs d'école dans l'exercice de leur métier.

Lors de la réunion du comité technique ministériel de l'Éducation nationale, mercredi 13 novembre, le ministre a annoncé une série de premières mesures en attendant des mesures plus importantes et plus structurelles qui seront prises après concertation.

Le 13 novembre, un questionnaire a été adressé à tous les directeurs d'école. Ce questionnaire vise à établir un état des lieux sur les conditions d'exercice du métier des directeurs d'écoles, leurs difficultés et leurs besoins. Ce questionnaire a été concerté avec les organisations syndicales. Il sera clos le 1er décembre prochain. La restitution des conclusions de ce questionnaire fera l'objet d'une concertation avec les partenaires sociaux, prévue le 17 décembre.

Afin d'alléger immédiatement certaines tâches des directeurs, **un moratoire a été décidé, jusqu'à la fin de l'année civile, sur toutes les enquêtes** pour lesquelles ils auraient pu être sollicités.

Pour faciliter la fin de l'année, **une journée supplémentaire de décharge a été allouée**, pour tous les directeurs d'école, sur la période novembre - décembre 2019.

Des groupes départementaux de consultation et de suivi seront mis en place avant la fin de l'année civile. Ces groupes seront réunis régulièrement pour permettre d'identifier des pistes d'allègement de tâches administratives et s'assurer du suivi des mesures d'amélioration des conditions de travail et des missions des directeurs. Ils seront pilotés par les DASEN, auxquels seront associés les représentants des organisations syndicales et des représentants institutionnels. Des élus locaux seront associés à ces travaux en fonction des thèmes abordés.

Des réunions de directeurs d'écoles volontaires seront organisées, dans toutes les circonscriptions, par les inspecteurs de l'Éducation nationale, entre novembre et février. L'objectif de ces rencontres est de susciter l'expression des directeurs sur les thématiques identifiées : équipe pédagogique, relations avec les parents d'élèves, relations de travail avec la commune ou l'EPCI, relations de travail avec la hiérarchie, etc.

À la suite des conclusions de la consultation des directeurs d'école et de la réunion avec les partenaires sociaux du 17 décembre prochain, le ministre pourrait annoncer une série de mesures complémentaires en matière de simplifications administratives et d'allègements pour les directeurs d'école.

Je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

DSDEN des Hauts-de-Seine